

ration actuelle qui, en somme, est celle qui aura à payer, doit être celle qui décide des responsabilités futures.

Affranchissons-nous donc du contrôle de cette législature de Québec, qui ne fait rien pour Montréal et pour qui Montréal fait tout, puisqu'elle lui fournit les moyens de subsister.

Pour s'affranchir de ce joug, il n'y a qu'un moyen ; il faut que Montréal réclame son indépendance politique, sa séparation de la province pour former un district politique spécial.

La chose existe aux Etats-Unis, où Washington forme le district de Columbia ; au Mexique où Mexico forme le District Fédéral ; pourquoi Montréal, qui est le noyau du Canada, contenue dans une île qui la sépare du reste de la Province, ne formerait-elle pas une organisation provinciale isolée ?

Cette création ne demanderait qu'un trait de plume, et dans un autre article nous étudierons comment on pourrait y arriver constitutionnellement.

DUROC

EXAMENS ET EDUCATION

Les derniers examens qui viennent de se passer à Montréal ont révélé un singulier état de choses.

Sur les étudiants qui se sont présentés, qui constituaient l'élite de notre jeunesse instruite, pas un quart n'a été jugé capable de passer des examens satisfaisants.

Voilà le fait dans sa nudité. Maintenant quelle est la cause de cet échec ?

Il ne peut y en avoir que deux : l'échec ne peut dépendre que des aspirants ou des examinateurs.

Ou bien les aspirants ne sont pas suffisamment instruits, alors notre système d'éducation est mauvais, ce que nous avons toujours soutenu.

Mais dans ce cas, on nous jette à la face les récompenses de l'Exposition de Chicago.

Ou bien le bureau des examinateurs présente des déficiences auxquelles on devrait remédier.

A ce point de vue, on nous signale les points suivants à relever :

Les examinateurs sont trop sévères, dit-on.

Les examinateurs sont trop intéressés à réduire le nombre des admis.

Les examinateurs ne se désintéressent pas assez des questions extérieures à l'examen propre.

A cet égard, on nous fait remarquer qu'il est fort extraordinaire que ce bureau destiné à examiner de futurs avocats soit mixte, c'est-à-dire composé de laïques et d'ecclésiastiques.

Qu'est-ce que les ecclésiastiques ont à faire là dedans ?

N'ont-ils pas assez à faire avec les examens des séminaristes sans venir se mêler des examens des laïques ?

C'est une anomalie qu'il importe de supprimer immédiatement.

Il ne doit pas manquer d'avocats capables de les remplacer ; en tous cas, du moment où le principe est admis que les avocats veulent avoir le contrôle des examens, qu'ils l'aient, au moins, complètement.

UNIVERSITAIRE.

L'INCIDENT DU REDEMPTORISTE

Les journaux ont tous raconté l'indécente sortie de ce père Rédeemptoriste qui, chargé de prononcer l'oraison funèbre de sir John Thompson à l'église St-Patrice, de Québec, en présence de tous les dignitaires des deux religions s'écriait avec rage :

“ Si sir John Thompson se relevait aujourd'hui il s'écrierait, comme il le croyait, que la religion catholique est la seule vraie et que les autres ne sont que des fraudes et des moqueries (*frauds and shams*) ”.

L'individu qui s'était permis cette sortie furibonde porte le nom peu harmonieux de Rossebach.

Il appartient à cet ordre d'énergumènes qui compte dans ses rangs le père Hendrichs qui a maudit la congrégation catholique de Maskinnong et provoqué le schisme que l'on connaît.